

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/235

9 mars 2001

(01-1166)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais/  
espagnol

## MESURES PRISES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SUR LES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

### Renseignements présentés par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)

1. À la réunion qui s'est déroulée en novembre 2000, il a été proposé aux organisations internationales ayant le statut d'observateur *ad hoc* de présenter par écrit les mesures prises concernant la mise en œuvre de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, afin d'aider les Membres à analyser ces mesures de façon plus détaillée.

2. L'IICA met actuellement en œuvre une série de mesures concernant l'application de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC parmi ses membres. Elles intéressent notamment les domaines suivants.

#### **Transparence**

3. Afin de promouvoir la transparence, l'IICA a mis en place divers circuits de communication avec ses membres, qui servent à diffuser les normes sanitaires et phytosanitaires, et à faire connaître les événements les plus importants qui sont intervenus au sein des organisations internationales de référence ainsi que la nouvelle réglementation internationale. En outre, ces circuits de communication font office de lien entre les spécialistes et les techniciens des systèmes sanitaires et phytosanitaires, de l'innocuité des aliments et des organismes internationaux. Par ailleurs, ils permettent de diffuser l'information technique concernant la santé des animaux, la préservation des végétaux et l'innocuité des produits alimentaires. Ces instruments sont notamment les suivants:

- le Système andin d'information sanitaire et phytosanitaire (SANINET). Mis en place en 1996, ce système recouvre la région andine (Colombie, Venezuela, Pérou, Équateur et Bolivie) mais il a été étendu à l'échelle de l'hémisphère;
- le Forum andin sur la santé des animaux et la préservation des végétaux (FASA). Ce forum, institué en 1996, recouvre la région andine. Il s'agit d'un instrument important pour la coordination interinstitutions;
- le Système d'information concernant la situation sanitaire et phytosanitaire des Caraïbes (CARAPHIN). Ce système, qui recouvre les pays des Caraïbes, est présent sur Internet depuis cette année;
- le Bulletin agroalimentaire du Cône Sud. Publié depuis 1998, il recouvre le Chili, le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay;

- Agrosalud. Il s'agit d'un outil informatique permettant d'analyser et de diffuser des renseignements entre les acteurs concernés par la salubrité et l'innocuité des produits alimentaires. En service depuis 1999, ce programme recouvre l'hémisphère.
- le Bulletin ACCESO. Ce bulletin fournit des informations sur le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC. Publié depuis 2000, il recouvre l'hémisphère.

### **Harmonisation**

4. Le fait de suivre les activités des trois organisations internationales de référence et du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC et d'y participer a permis à l'IICA de promouvoir l'harmonisation par le biais des programmes d'aide institutionnelle qu'il met en œuvre dans les pays membres.

- Dans les pays des Caraïbes, des mesures spécifiques ont été prises en ce qui concerne l'enregistrement de produits vétérinaires et le contrôle des produits agrochimiques, dans le cadre de la coopération et du renforcement institutionnel des instances chargées de réglementer ces produits. Par ailleurs, dans cette même région, des initiatives en matière de coopération ont été engagées en vue d'appliquer des mesures et des procédés harmonisés en ce qui concerne l'analyse des risques, l'inspection et la certification, les normes internationales, le diagnostic de laboratoires, etc.;
- l'IICA, la FAO et le secrétariat de la CARICOM encouragent actuellement la création d'une agence qui favorise l'harmonisation des normes sanitaires et phytosanitaires, ainsi que les normes relatives à l'innocuité des aliments en vigueur dans la région;
- toujours dans les Caraïbes, un processus de modernisation des systèmes sanitaires a été engagé afin de pouvoir harmoniser davantage la législation en révisant la réglementation existante. La FAO et le Département de l'agriculture des États-Unis participent également à ce projet;
- l'IICA a d'ores et déjà parachevé le "Modèle de législation sur la quarantaine animale pour les pays de la CARICOM", lequel sera distribué à compter du mois de mars 2001;
- l'IICA soutient les pays des Caraïbes afin qu'ils harmonisent les normes relatives à l'encéphalopathie spongiforme bovine;
- le Paraguay a élaboré des manuels de procédures conformes aux principes directeurs des organismes de référence techniques de l'OMC. Ces procédures sont appliquées depuis l'an 2000.

Les circuits de communication disponibles par l'intermédiaire de l'IICA ont également été utilisés pour que la question fasse l'objet d'un débat permanent entre les intéressés.

### **Zones exemptes ou à faible prévalence de parasites ou de maladies**

5. Grâce au renforcement de la technologie et à la création de programmes spécifiques, l'IICA a favorisé l'émergence de zones exemptes ou à faible prévalence de parasites ou de maladies.

- Le soutien accordé aux laboratoires de diagnostic et de contrôle vétérinaire a contribué à renforcer les services d'éradication des maladies qui ont une incidence sur le commerce international, comme cela est le cas dans les pays des Caraïbes et au Paraguay, ainsi que les services de lutte contre ces maladies;

- Programme d'éradication de la mouche des fruits et modernisation des services de protection phytosanitaires. Ce projet sera lancé au milieu de l'année en collaboration avec, entre autres, le Département de l'agriculture des États-Unis, l'AIEA et la FAO. Il sera prochainement mis en œuvre en Amérique centrale, au Panama et au Belize;
- Programme de réhabilitation de la culture de la noix de coco, grâce à l'éradication ou à la prévention de la maladie dénommée jaunissement mortel du cocotier au Honduras, au Nicaragua, au Guatemala et à El Salvador. Ce programme est actuellement mis en œuvre;
- Programme de lutte contre la mouche des fruits. Fondé sur les enseignements tirés de la coopération entre le Chili et le Pérou, ce programme vise à lutter contre la mouche des fruits et à l'éradiquer. La Colombie, le Venezuela, le Pérou, l'Équateur et la Bolivie en seront les bénéficiaires;
- L'IICA met actuellement en œuvre un programme au Guyana, en Guyane française, au Suriname et au Brésil afin d'éradiquer la mouche des fruits de la carambole (*Bactrocera carambolae*). Le Guyana a été déclaré exempt de cette maladie en octobre 2000 et l'on espère qu'il en sera de même pour le Suriname en 2003;
- L'IICA a collaboré avec le Ministère guyanien de l'agriculture et de la pêche et PANAFTOSA en vue de déclarer ce pays exempt de fièvre aphteuse et que ce statut soit reconnu par l'OIE.

#### **Analyse des risques et équivalence**

- Le Système andin d'études sur l'analyse des risques et l'équivalence sanitaire et phytosanitaire est une initiative visant à promouvoir le commerce de la région andine grâce à l'utilisation des instruments en question. Ce programme, qui compte sur le soutien de la FAO, de l'APHIS (États-Unis) et du SAGAR (Mexique), recouvre la Colombie, le Venezuela, l'Équateur, le Pérou et la Bolivie. Il en est actuellement au stade de l'élaboration;
- dans les pays des Caraïbes, les entités qui s'occupent de l'analyse des risques ont été renforcées à la faveur de cours de formation, de l'élaboration de manuels et de la coopération institutionnelle.
- Depuis 1999 et en coopération avec l'IICA, les États-Unis, le Canada et le Mexique (conjointement avec le MERCOSUR et le Chili), deux symposiums ont été organisés sur le thème de l'équivalence des mesures sanitaires et phytosanitaires et leur relation avec le Codex Alimentarius.

Le thème de l'équivalence a été mis en valeur et analysé dans le cadre de cours de formation et de forums de discussion destinés à des professionnels concernés par la question.

Note: Pour de plus amples renseignements sur les thèmes susmentionnés, il est possible de s'adresser aux personnes dont les adresses électroniques figurent ci-après:

[Ebolanos@iica.ac.cr](mailto:Ebolanos@iica.ac.cr)

[Eperez@iica.ac.cr](mailto:Eperez@iica.ac.cr)

---